

SOLIDARITÉ

TÉLÉALARME DE MONTPELLIER AGGLOMÉRATION : 30 ANS DE SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN

Bel exemple d'action solidaire. Depuis 30 ans, la téléalarme rassure les personnes âgées ou dépendantes, seules à leur domicile. Précurseur, Montpellier Agglomération compte aujourd'hui 1 456 abonnés à ce service public assuré, tous les jours, 24h sur 24h, en collaboration avec les pompiers.



Emilienne Paris, 95 ans, abonnée à la téléalarme de Montpellier Agglomération depuis 1993.

« Montpellier Agglomération a mis en œuvre, depuis sa création, une politique active en matière de solidarité, notamment avec le service de téléalarme qui sécurise les personnes âgées ou dépendantes vivant à domicile et sauve des vies », explique Pierrette Mienville, Vice-présidente de Montpellier Agglomération, chargée de la Téléalarme, 1^{ère} adjointe de la Ville de Castelnau le Lez. Un simple boîtier de téléalarme installé à domicile, accompagné d'un pendentif, permettent de prévenir à tout moment le centre de traitement des alertes des pompiers. Un gage de sécurité au quotidien pour les abonnés et de tranquillité pour leurs familles. La téléalarme permet aux personnes âgées ou dépendantes de rester vivre chez elles et d'être un peu plus autonomes. Près d'un tiers des abonnés bénéficie gratuitement de ce service public

assuré par Montpellier Agglomération, dont les tarifs sont inchangés depuis 2004. En 2009, 336 nouvelles installations ont été réalisées, en hausse de 22 % par rapport à l'année précédente. En 30 ans, ce service n'a cessé de voir le nombre de ses abonnés croître. Ils sont aujourd'hui 1 456 abonnés dans les 31 communes de l'Agglomération. « De plus en plus plébiscitée et indispensable

« La téléalarme de Montpellier Agglomération : un service gratuit pour un tiers des abonnés »

face au vieillissement de la population, la téléalarme participe notamment au maintien à domicile des personnes âgées », ajoute Pierrette Mienville. Une nouvelle pierre à la politique de solidarité menée par la Communauté d'Agglomération de Montpellier. ♦



Le Colonel Denis Argueil et l'adjutant Patrick Ivchine du Centre de Traitement des Alertes de Montpellier.

TÉMOIGNAGES

Isabelle Goa, 38 ans, Montpellier

« Je suis en fauteuil roulant et paralysée des mains. Ce handicap ne me permet pas toujours d'accéder au téléphone pour appeler les secours en cas de problème. Avec le pendentif de la téléalarme, c'est plus facile. Quand je me retrouve seule à la maison, la téléalarme me rassure. Savoir que les pompiers sont 24h/24 à mon écoute, c'est plus sécurisant. »

Bernard Paris, fils d'Emilienne, 95 ans

« La téléalarme permet à ma maman de rester chez elle. En cas de problème, je suis tout de suite prévenu, c'est rassurant. En plus, ce service est gratuit pour elle et l'équipe de l'Agglomération intervient rapidement en cas de dysfonctionnement de l'appareil. »

Colonel Denis Argueil

« La téléalarme de Montpellier Agglomération a toujours été gérée avec les pompiers, dans le même Centre de Traitement des Alertes que le 18, où quatre personnes travaillent en permanence. Ce dispositif répond à notre mission sociale et de service public. Quand l'abonné appuie sur la téléalarme, on l'entend n'importe où qu'il soit à l'intérieur de son domicile. On commence par le rassurer et en fonction de ses réponses, on adapte les secours. Parfois, la simple intervention d'un proche qu'on aura alerté suffit. »

PRATIQUE

Service téléalarme de Montpellier Agglomération

Tél. : 04 67 13 60 04

www.montpellier-agglo.com

Coût de l'abonnement en fonction

des revenus du foyer : de la gratuité à 50 € par mois, des tarifs inchangés depuis 2004.